AVENIR DE NOS TERRITOIRES





région IIII sud 2050

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES SRADDET

BILAN DE LA CONCERTATION



TABLE DES MATIÈRES

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	P. 4
Le cadre législatif	P. 4
Un schéma concerté	P. 5
Les modalités de la concertation	P. 8
LANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION	P.11
Conférence territoriale d'action publique (CTAP) du 5 octobre 2016	P.11
Le Conseil scientifique	P. 12
Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du 9 janvier 2017	P. 12
Comité partenarial du 10 janvier 2017	P.12
Journée d'information à l'Association départementale des communautés de France (ADCF) du 30 janvier 2017	P.13
Forum prospective du 15 février 2017	P.13
Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 3 mars 2017	P.14
ÉLABORATION DES OBJECTIFS	P. 15
Appel à contribution du 24 janvier au 15 février 2017	P.15
Les forums thématiques de co-construction des objectifs	P.16
Forum sur les objectifs - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire	P.17
Forum sur les objectifs - Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralit	
roi uni sun les objectirs - Organiser un maillage equilibre du territoire et comorter les centrailt	és P.18
Forum sur les objectifs - Organiser un maillage equilibre du territoire et conforter les centralit Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité	
Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité Les forums d'intégration des schémas existants : Schéma régional de cohérence	P.19
Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité Les forums d'intégration des schémas existants : Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) Forum d'intégration - Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration	P.19
Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité Les forums d'intégration des schémas existants: Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) Forum d'intégration – Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET Forum d'intégration – L'intégration du Schéma régional climat, air, énergie	P. 19 P. 20 P. 20

3.6	Consultation de la population du 5 septembre au 5 décembre 2017	P. 26
3.7	Comité partenarial du 22 février 2018	P. 29
8	Ateliers territoriaux en mars 2018	P. 29
.9	Comité partenarial du 30 mai 2018	P. 32
)	Contributions hors saisines et consultations	P. 33
1	L'évolution des lignes directrices, axes, orientations et objectifs suite à la concertation	P. 34
ļ	ÉLABORATION DES RÈGLES	P. 36
I	1 ^{ère} Saisine des Personnes publiques associées pour la formulation de propositions de règles - Fin juillet à début novembre 2017	P. 36
2	Ateliers «règles» - De septembre à novembre 2017	P. 38
3	2 ^{ème} Saisine des Personnes publiques associées pour la formulation de proposition de règles - De mai à août 2018	P. 40
	Comité partenarial - Le 7 septembre 2018	P. 42
	Présentation du projet de SRADDET avant arrêt par l'assemblée plénière - Le 1 ^{er} octobre 2018	P. 43
5	PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA	P. 46
1	Présentation du projet de schéma au sein d'instances de décisions et lors de réunions techniques	P. 46
2	Les démarches spécifiques de concertation menées pour les thématiques déchet, numérique et mobilité	P. 47
	Plan régional de protection et de gestion des déchets (PRPGD)	P. 47
	Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT)	P. 48
	Planification régionale d'intermodalité (PRI) et Planification régionale des infrastructures de transports (PRIT)	P. 48
3	Les échanges avec les territoires limitrophes	P. 49
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	P. 49
	Région Occitanie	P. 49
6	EN CONCLUSION	P. 50
	ANNEXES	P 51

01 LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

1.1

LE CADRE LÉGISLATIF

L'article L.4251-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les obligations régionales pour l'élaboration du projet de schéma et fixe la liste et le rôle des Personnes publiques associées (PPA):

I-Sont associés à l'élaboration du projet de schéma:

- 1. Le représentant de l'État dans la région.
- 2.Les conseils départementaux de la région, sur les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique.
- 3. Les métropoles mentionnées au titre le du livre II de la cinquième partie.
- **4.** Les établissements publics mentionnés à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme.
- 5. Les collectivités territoriales à statut particulier situées sur le territoire de la région.
- 6. Les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de Plan local d'urbanisme mentionnés au premier alinéa de l'article L.153-8 du code de l'urbanisme.
- **6 bis.** La population. Le conseil régional initie et organise la concertation publique.
- 7. Les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité qui ont élaboré un Plan de déplacements urbains institué par l'article L.1214-1 du code des transports.
- 8. Un comité composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco-organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement.

- Le comité régional en charge de la biodiversité prévu par l'article L.371-3 du code de l'environnement.
- 10. Le cas échéant, les comités de massif prévus à l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Les personnes publiques mentionnées aux 3. à 6. du présent I- formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.

II- Peuvent être associés:

- 1 Les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ne sont pas situés dans le périmètre d'un établissement public mentionné à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme.
- 2 Le conseil économique, social et environnemental régional, ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat.

III- Le conseil régional peut consulter le conseil régional des régions limitrophes et tout autre organisme ou personne sur tout ou partie du projet de schéma.

IV- Le représentant de l'État dans la région porte à la connaissance de la région toutes les informations nécessaires, dans les conditions prévues à l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme. La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L.4251-5 du CGCT et inclut l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique. Les partenaires sont associés à l'élaboration du projet de schéma et consultés sur le schéma arrêté via une saisine des PPA et une enquête publique. La Région a libre choix pour associer les partenaires à l'élaboration du projet, mis à part la saisine sur les règles.

1.2

UN SCHÉMA CONCERTÉ

Afin de jouer pleinement son rôle de mise en cohérence des stratégies d'aménagement, le SRADDET doit s'articuler avec les documents de planification régionaux et infrarégionaux. Cela implique de mobiliser les acteurs locaux et la société civile lors de la définition, l'élaboration et la mise en œuvre du schéma.

Les modalités de la concertation ont été fixées par la délibération de lancement du SRADDET prise le 3 novembre 2016 et affinées par la délibération du 17 mars 2017 :

- Installer un comité de pilotage interne à l'institution, réunissant les principaux Vice-Présidents et Présidents de commission en charge des domaines traités par le SRADDET.
- Dans le cadre d'un Comité partenarial d'association (COPART), associer à l'ensemble de la démarche d'élaboration du SRADDET les personnes publiques prévues par les textes législatifs et réglementaires et les personnes représentants la société civile :
- 1- l'État;
- 2- les Métropoles et EPCI compétents en SCoT et PLU;
- 3-les Départements (pour l'ensemble de la démarche et non pour les deux seules questions des voiries et infrastructures numériques comme le prévoient les textes);
- 4-les Autorités organisatrices de la mobilité (ayant obligation d'élaborer un PDU);

Au titre des organes de gouvernance:

- 5-la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets;
- 6-le Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) en charge de la biodiversité;
- 7-le Comité de massif des Alpes;
- 8-le Conseil économique social et environnemental régional (CESER);
- 9-les chambres consulaires régionales (commerce et industrie, agriculture,

artisanat et métiers, économie sociale et solidaire).

Au titre de l'aménagement du territoire:

10-les établissements publics de l'État: notamment l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Opération d'intérêt national euroméditerranée, l'Opération d'intérêt national Plaine du Var, le Grand port maritime de Marseille, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Agence de l'énergie, l'Agence de l'eau, l'Agence régionale de la santé.

Au titre de l'environnement:

- 11-l'Agence régionale de biodiversité;
- 12-les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux;
- 13-le conservatoire du littoral;
- 14-le conservatoire des espaces naturels;
- 15-les associations environnementales agréées membres des instances visées au titre des PPA obligatoires.

Par concertation bilatérale ou forums: 16-les Régions limitrophes.

En tant que représentants de la société civile et de la population :

- 17-les syndicats;
- 18-les conseils de développement des territoires.
- Consulter, autant que de besoin selon l'ordre du jour, d'autres personnes morales directement concernées par le SRADDET.
- Réunir le Comité partenarial autant que de besoin, et au moins à chaque étape de l'élaboration du SRADDET: au moment du lancement de la démarche, sur les objectifs et les règles, et sur le projet de schéma avant son arrêt.
- Prévoir le principe d'une rencontre, à leur demande expresse, spécifique avec chacune des instances de gouvernance ou de consultation associée au SRADDET citées ci-avant.
- Associer plus spécifiquement pour chacun des schémas ou documents de planification thématiques intégrés au SRADDET également les personnes morales et organes de consultation prévus par les textes législatifs et réglementaires qui ne seraient pas déjà membre du Comité partenarial:
- le Comité de pilotage du SRCAE est associé à la proposition des éléments du SRCAE à intégrer au SRADDET;
- -les éléments essentiels de la Planification régionale des infrastructures de transport (PRIT) comme de la Planification régionale de l'intermodalité (PRI) sont définis et discutés avec les Autorités organisatrices de la mobilité et les principaux acteurs du transport (GPMM, sociétés aéroportuaires, opérateurs du transport...) autant que de besoin.
- Prévoir des ateliers de travail par famille de domaines, avec les personnes associées les plus concernées par ces domaines:
- des forums organisés sur les objectifs et le projet régional, ouverts très largement aux PPA du Comité partenarial, à la société civile et aux acteurs de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité et des transports;

- des ateliers thématiques sur la définition des règles, restreints aux personnes publiques obligatoires qui pourront formuler des propositions aux règles et à l'État.
- Confirmer l'appui d'un conseil scientifique pluridisciplinaire d'une vingtaine de membres, scientifiques ou experts. Le conseil scientifique aura pour fonction:
- d'aider à objectiver, en particulier ce qui est issu des différentes instances de participation mises en place;
- d'attirer l'attention du Conseil régional par des alertes sur des thèmes ou problématiques qui leur paraîtraient oubliés ou insuffisamment pris en compte;
- de contribuer par des éclairages et avis autorisés sur des thèmes identifiés ensemble au cours des travaux.
- Présenter le projet à la Conférence territoriale de l'action publique au lancement du projet les modalités d'élaboration et après l'arrêt du projet pour avis.
- Rattacher les consultations ouvertes au public des plans et schémas intégrés au SRADDET:
- -le Schéma régional cohérence écologique (SRCE);
- le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD);
- le Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE);
- -la Planification régionale des infrastructures de transport (PRIT);
- la Planification régionale de l'intermodalité (PRI).

La population n'est pas associée au COPART mais consultée par voie numérique et dans les maisons de la Région. Les Agences d'urbanisme ont apporté leurs expertises tout au long de l'élaboration du projet de schéma.

LES OBJECTIFS

234 partenaires dont 179 associés de manière volontaire

ASSOCIATION OBLIGATOIRE

- ▶ Représentant de l'État
- Départements sur les thématiques voirie et numérique
- ► Métropoles et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) porteurs de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- ► Syndicats mixtes porteurs de Schéma de cohérence territorial (SCoT)
- ▶ EPCI porteurs de SCoT
- ▶ La population
- Autorités organisatrices de mobilité (AOM) compétentes dans l'élaboration d'un Plan de déplacement urbain (PDU)
- ► Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- ► Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) en charge de la biodiversité
- ▶ Comité de massifs des Alpes

ASSOCIATION VOLONTAIRE

- ► Comité économique, social et environnemental régional (CESER)
- ▶ Chambres consulaires

CONSULTATION VOLONTAIRE

- ▶ Départements sur toutes les thématiques
- ▶ Régions limitrophes
- ▶ Parcs naturels régionaux
- ▶ Parc naturels nationaux
- ▶ Établissement public foncier
- ► Opérations d'intérêt national : Euroméditerranée et Plaine du Var
- ▶ Grand port maritime de Marseille
- > Associations environnementales agréées
- ▶ Agence régionale de la biodiversité
- ▶ Conservatoires du littoral et des espaces naturels
- Syndicats professionnels
- ▶ Voies navigables de France
- ▶ Conseils de développement des territoires
- ▶ Conseil scientifique
- **▶** Entreprises

LES RÈGLES

ASSOCIATION VOLONTAIRE

- ▶ Métropoles et EPCI porteurs de PLUi
- ▶ Syndicats mixtes porteurs de SCoT
- ▶ EPCI porteurs de SCoT

ASSOCIATION VOLONTAIRE AUX ATELIERS DE CONSTRUCTION DES RÈGLES

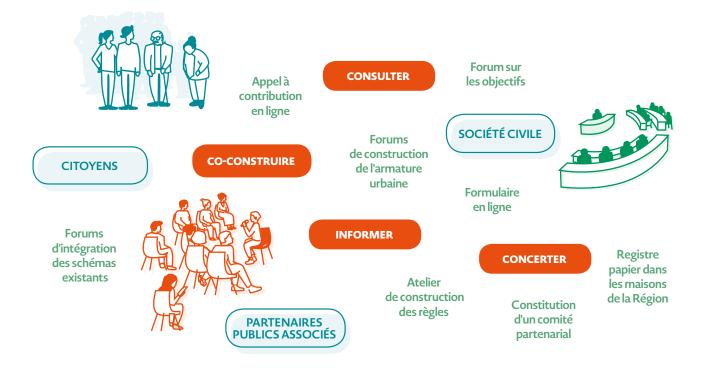
- ▶ Représentant de l'État
- Départements
- ▶ Parcs naturels régionaux

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Information et concertation sont les méthodes choisies par la Région pour associer les partenaires à l'élaboration du projet.

La Région a mis en place différents outils à disposition des partenaires pour les informer de l'avancée de la démarche, des enjeux du territoire et des propositions du projet de schéma:

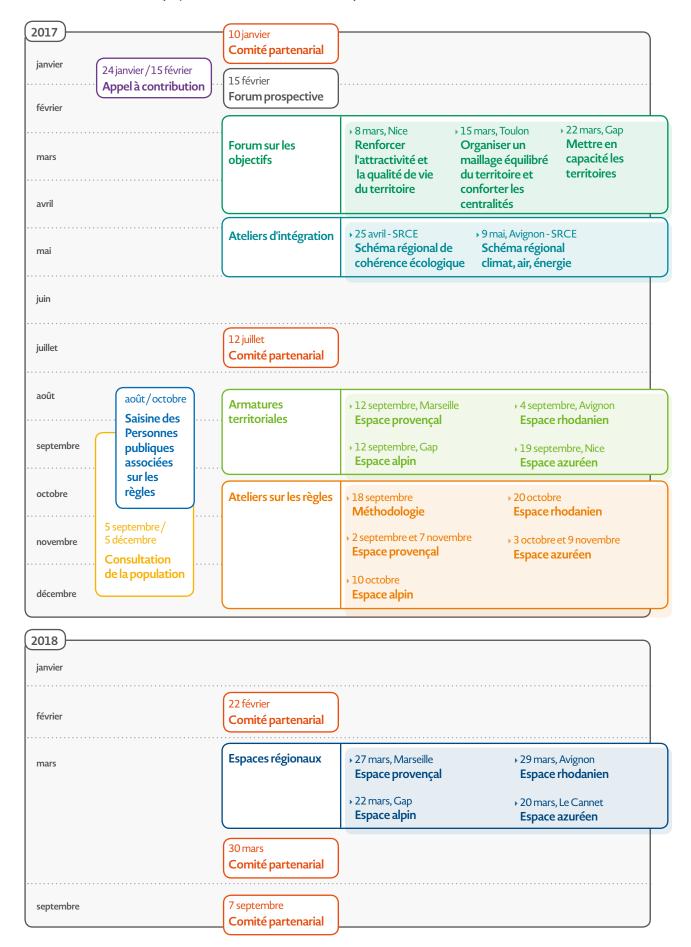
- Un site internet mettant à disposition l'information et permettant l'échange.
- Des publications sur l'état des lieux, les enjeux des territoires.
- Des panneaux d'exposition réalisés par les Agences d'urbanisme du territoire régional.
- Des séminaires sur les thématiques prospectives, mobilité et déchets.



Une démarche de concertation

Tout au long de l'élaboration du projet de SRADDET, une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires régionaux et la population a été menée.

2017-2018: Élaboration du projet et association des acteurs et du public



La Région a choisi d'associer les partenaires via :

- 1 appel à contribution en ligne pour connaître les attentes des partenaires.
- 5 comités partenariaux pour exposer sa vision régionale d'aménagement du territoire et pour faire connaitre l'avancée de l'élaboration du projet de schéma.
- 1 forum prospective pour échanger sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans.
- → 3 forums sur les objectifs pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs du schéma, au cours desquels a été présentée une exposition itinérante sur les enseignements des travaux des agences d'urbanisme susceptibles d'éclairer les débats.

 → 3 forums sur les enseignemes d'us présentée des agences d'urbanisme susceptibles d'éclairer les débats.

 → 3 forums sur les enseignements du schéma, au cours des agences d'urbanisme susceptibles d'éclairer les débats.

 → 3 forums sur les enseignements du schéma, au cours des enseignements des enseignements

- 2 ateliers d'intégration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat, air, énergie (SRCAE).
- 2 saisines (une obligatoire et une volontaire) des Personnes publiques associées pour l'élaboration des règles.
- 8 ateliers armature territoriale pour mettre en débat les espaces territoriaux proposés par le SRADDET.
- 7 13 ateliers sur les règles en complément de la saisine officielle.
- 1 consultation de la population.
- Des démarches spécifiques de concertation dans le cadre de l'élaboration des schémas intégrés au SRADDET ont également été menées: Plan régional de protection et de gestion des déchets (PRPGD), Planification régionale d'intermodalité (PRI), Planification régionale des infrastructures de transports (PRIT) et Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT).
- 1 démarche d'information au cours d'événements et de réunions diverses.
- La mise en ligne des versions provisoires du rapport et du fascicule des règles au fur et à mesure de leur avancée.

O2 LANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION

La démarche de concertation pour l'élaboration du SRADDET a débuté dès le lancement du processus d'élaboration du projet de schéma. Des rencontres ont eu lieu très tôt avec les instances partenariales de la Région (Conférence territoriale d'action publique et Conseil économique, social et environnemental régional), les membres du Comité partenarial et l'Association départementale des communautés de France.

L'objectif de ces rencontres était de présenter les grands objectifs de la Région pour le SRADDET et la méthodologie choisie pour l'élaboration du schéma.

2.1

CONFÉRENCE TERRITORIALE D'ACTION PUBLIQUE (CTAP) DU 5 OCTOBRE 2016

42 participants

La démarche de concertation pour l'élaboration du projet de SRADDET a débuté à l'occasion de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 5 octobre 2016.

La CTAP est une instance de dialogue entre les collectivités locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en sont membres sur les grands enjeux liés au développement régional, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique.

La Conférence territoriale de l'action publique est composée :

- → du Président de Région;
- → des Présidents des Départements;
- → des Présidents des EPCI de plus 30000 habitants;
- → d'un représentant par département des EPCI de moins 30000 habitants;
- → d'un représentant par département des communes de plus 30000 habitants;
- → d'un représentant par département des communes entre 3500 et 30000 habitants;
- → d'un représentant par département des communes de moins 3 500 habitants;
- → d'un représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne.

La méthode choisie pour l'élaboration du SRADDET a été présentée aux membres de la CTAP par Chantal Emeyoud, Conseillère régionale et Vice-Présidente déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie de montagne.

Les Départements ont souhaité être associés plus largement que les deux domaines prévus par la loi (art. L. 4251-5), à savoir les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique.

Suite à cette présentation, la Région a lancé par délibération du 3 novembre 2016, l'élaboration du SRADDET.

La demande des Départements a été prise en compte et la Région les a associés dans la démarche de concertation sur l'ensemble des thématiques.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Un Conseil scientifique dédié au SRADDET a été mis en place dès le lancement du processus d'élaboration du schéma. Composé d'une quinzaine de membres, issus de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur ou experts (aménagement du territoire, économie, géographie, écologie, transports, habitat, sociologie...), il est en charge de la « veille stratégique », sur les évolutions susceptibles de modifier les grands enjeux du territoire régional.

Il permet d'objectiver la démarche d'élaboration du schéma :

- → en attirant l'attention du Conseil régional par des alertes sur des problématiques qui leur paraîtraient insuffisamment prises en compte;
- → en formulant des éclairages et des avis autorisés sur les thèmes identifiés.

Des rencontres avec le Conseil scientifique ont été organisées en 2016 :

- \rightarrow 19/10/2016: présentation du SRADDET.
- → 08/12/2016: préparation du forum Prospective et mise en débat des lignes directrices

Suite à ces réunions, le Conseil scientifique a produit une note de synthèse concernant les lignes directrices du SRADDET.

Ses membres ont également participé aux forums, COPART, ateliers territoriaux et spatiaux de la 1ère phase de concertation pour l'élaboration de la stratégie et des lignes directrices du rapport.

2.3

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) DU 9 JANVIER 2017

Le Conseil économique, social et environnemental est chargé d'éclairer les décideurs régionaux sur le développement d'une stratégie territoriale efficace par une vision transversale et prospective.

Les grands objectifs du SRADDET ont été présentés aux membres du CESER le 9 janvier 2017.

2.4

COMITÉ PARTENARIAL DU 10 JANVIER 2017

134 participants et 54 structures représentées

Le Comité partenarial du 10 janvier 2017 a été le 1^{er} des 5 Comités partenariaux qui se sont tenus au cours de l'élaboration du projet de SRADDET. C'est par ce comité qu'a été lancé officiellement la démarche de concertation pour la co-construction du SRADDET.

Au cours du Comité partenarial, les objectifs de la Région ont été exposés, ainsi que la méthodologie mise en place pour construire le projet de schéma et les étapes à venir: appel à contribution et forums relatifs à l'élaboration des objectifs.

Roger Didier (Conseiller régional et Vice-président en charge de l'aménagement durable et du logement), Stéphane Bouillon (Préfet de Région) et Gérard Bonnet (Président du CESER) ont chacun présenté leur vision du territoire régional et leurs ambitions à travers le SRADDET.

Les tendances socio-spatiales de la Région ont également été présentées par l'Insee.

JOURNÉE D'INFORMATION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF) DU 30 JANVIER 2017

La démarche d'élaboration du SRADDET a été présentée à l'ADCF à l'occasion d'une journée d'information.

2.6

FORUM PROSPECTIVE DU 15 FÉVRIER 2017

180 participants et 82 structures représentées

Le Forum prospective a été organisé pour échanger entre universitaires, élus régionaux et partenaires sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans.

- Reigner (chercheuse en urbanisme, membre du Conseil scientifique), Roger Didier (Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement), Thierry Queffelec (Secrétaire général aux affaires régionales), Chantal Eymeoud (Vice-présidente à la culture, aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie), Yannick Chenevard (Vice-Président à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage) et Arlette Fructus (Présidente de la commission habitat, foncier et urbanisme).
- Prospective sur le numérique: Emmanuel Eveno (Directeur du laboratoire solidarités, société, territoire) et Françoise Bruneteaux (Vice-présidente à l'économie numérique).

- Prospective sur la mobilité: Francis Beaucire (Directeur du master urbanisme et aménagement à l'université Paris I) et Maxime Tommasini (Président de la commission transport, aménagement du territoire et ports).
- Prospective sur le changement climatique: Thierry Tatoni (Directeur de l'institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, membre du Conseil scientifique) et Anne Claudius Petit (Conseillère régionale à la commission environnement, mer et Forêt).



Forum prospective du 15 février 2018

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP) DU 3 MARS 2017

57 participants

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L. 4251-5 du CGCT et inclut l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique.

Par conséquent, pour se mettre en conformité avec le cadre législatif, la Région propose d'élargir ses modalités de concertation, notamment par **l'élargissement de la gouvernance et l'introduction de la concertation avec la population.**

Ainsi, ces nouvelles modalités ont été présentées à la séance du 3 mars 2017 (point 4 : débat sur la méthode de concertation). Ce point portait spécifiquement sur la concertation publique engagée à compter du 10 janvier 2017, son déroulement en cours et ses étapes à venir, mais aussi sur les incidences de la loi du 27 janvier 2017 sur celle-ci.

Suite à ce débat, l'assemblée plénière a adopté la délibération n°17-210 du 17 mars 2017, pour apporter un ajustement à la délibération n°16-846 du 3 novembre 2016 afin notamment d'étoffer la liste des Personnes publiques associées, de préciser les modalités d'association et les instances mises en place par la Région (COPART, forums, ateliers thématiques, Conseil scientifique, Conférence territoriale de l'action publique), d'approuver les modalités de la concertation publique et de préciser les modalités de valorisation des avis donnés par des organisations telles que le CESER et « les territoires citoyens ».

03 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

Les objectifs ont été construits dans une démarche de concertation avec les personnes publiques, les partenaires institutionnels et les habitants de la Région.

La concertation menée a permis d'affiner les 3 grandes lignes directrices votées à l'assemblée plénière du 16 décembre 2016.

Durant 16 mois, de janvier 2017 à mai 2018, la Région a mis en place différents outils pour instituer le dialogue et co-construire le rapport présentant les objectifs du projet de schéma:

- 7 1 appel à contribution
- 7 3 forums thématiques de co-construction des objectifs
- Z forums d'intégration
 Z comités des schémas existants
- **4** ateliers « armature urbaine»
- **4** ateliers territoriaux par espace
- partenariaux
- 7 1 consultation de la population
- Zes différentes versions du rapport ont été mises en ligne au fur et à mesure, permettant de recueillir contributions et avis des différents partenaires.

3.1

APPEL À CONTRIBUTION DU 24 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2017

Collectivités territoriales, partenaires institutionnels, associations, opérateurs privés, etc. ont été invités à s'exprimer sur les principales orientations du projet de schéma via un questionnaire mis en ligne du 24 janvier au 15 février 2017.

900 questionnaires ont été envoyés aux partenaires régionaux et 347 réponses reçues. La part des répondants est constituée d'une légère majorité de collectivités territoriales (52%) et de 48% d'acteurs de la société civile.

Les réponses au questionnaire ont constitué la base de l'élaboration des objectifs du schéma. Elles ont d'abord permis de hiérarchiser les lignes directrices et orientations du schéma. Puis, des objectifs ont été proposés par les répondants et ont servi de base pour cibler les objectifs à débattre lors des forums de co-constructions des objectifs organisés par la suite.

En synthèse, une adhésion globale autour des grandes lignes directrices proposées et des intentions associées : les trois lignes directrices sont considérées comme stratégiques et prioritaires par les acteurs du territoire.

LES FORUMS THÉMATIQUES DE CO-CONSTRUCTION DES OBJECTIFS 390 participants et 163 structures représentées

Trois forums thématiques ont été organisés en mars 2017 en différents lieux du territoire régional. Ils ont permis de présenter et de débattre avec les partenaires sur des propositions d'objectifs pour chacune des 3 grandes lignes directrices du projet de schéma.

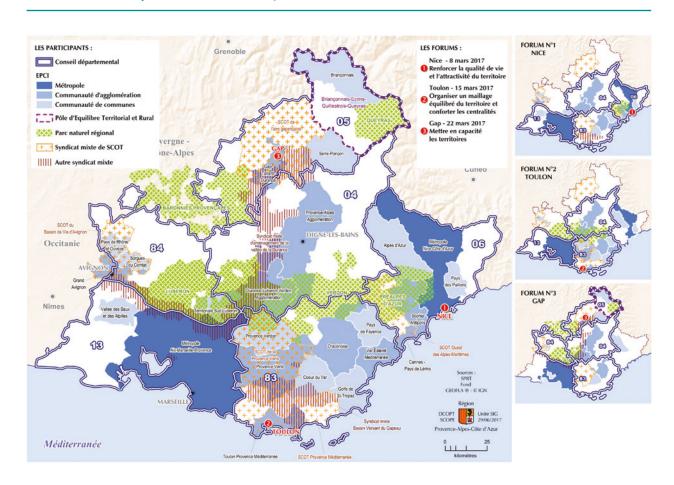
Les forums ont été organisés sous forme participative pour permettre le maximum d'échanges et de coproduction.

Pour chaque forum, 3 ateliers de travail ont regroupé 9 à 10 tables de réflexion où se retrouvaient une dizaine de participants.

Des tableaux de propositions d'objectifs ont été examinés au sein des ateliers de travail. Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés.

Ces forums ont été un succès: 390 participants se sont mobilisés et ont permis de dégager environ 400 objectifs.

Participation des Personnes publiques associées aux forums thématiques de définition des objectifs du SRADDET



Fond: GEOFLA-IGN Source: SPRT

Forum sur les objectifs: Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Le 8 mars 2017 à Nice: 140 participants et 53 structures représentées

Présidé par Roger Didier, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et au logement, appuyé par Loïc Dombreval, Président de la Commission environnement, mer et forêt, et Bernard Kleynhoff, Président de la Commission industrie innovation.



ORIENTATION 1: «UN TERRITOIRE À RAYONNEMENT INTERNATIONAL»

- TABLE 1: « Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée »
- TABLE 2: «S'inscrire dans les dynamiques du grand Sud-est et des territoires frontaliers »
- TABLE 3: « Développer la stratégie économique à rayonnement international »

ORIENTATION 2: « DES FACTEURS CLÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

- TABLE 1: « Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources »
- TABLE 2: « La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie »
- TABLE 3: « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien-être »
- **TABLE 4:** « Offrir des services numériques performants pour les habitants, les touristes et les entreprise »

ORIENTATION 3: «UN AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET DURABLE»

- TABLE 1: « Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social »
- TABLE 2: « Favoriser un aménagement durable compatible avec la maîtrise et la gestion des risques (naturels et technologiques) »
- TABLE 3: « Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique »

Forum sur les objectifs : Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités

Le 15 mars 2017 à Toulon: 128 personnes présentes et 62 structures représentées

Forum présidé par Yannick Chenevard, 7^{ème} Vice-président délégué à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.



Forum sur les objectifs, le 15 mars 2017 à Toulon

ORIENTATION 1: « DYNAMISER ET REVALORISER LES CENTRES VILLES », PRÉSIDÉE PAR YANNICK CHENEVARD

- TABLE 1: « Redynamiser les villes et centre-bourgs »
- TABLE 2: « Construire la stratégie d'implantation des activités économiques et commerciales »
- TABLE 3: « Resserrer l'échelle de la vie quotidienne »

ORIENTATION 2: «MAÎTRISER LA GESTION DE L'ESPACE», PRÉSIDÉE PAR ROGER DIDIER, VICE-PRÉSIDENT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU LOGEMENT

- TABLE 1: « Maîtriser l'étalement urbain »
- TABLE 2: « Restructurer les espaces périurbains à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services et les emplois »
- TABLE 3: « Préserver le foncier agricole, forestier et naturel »
- TABLE 4: « Qualifier et promouvoir un foncier économique sobre et adapté aux besoins des entreprises »

ORIENTATION 3: «STRUCTURER LE TERRITOIRE, CONFORTER LES CENTRES ET ORGANISER LES RÉSEAUX», PRÉSIDÉE PAR ROBERT BENEVENTI, CONSEILLER RÉGIONAL, PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE PROVENCE-MÉDITERRANÉE

- TABLE 1: « Promouvoir un développement équilibré du territoire régional et conforter une armature territoriale lisible »
- TABLE 2: « Choisir des modes de déplacements adaptés aux besoins des territoires »
- TABLE 3: « Équilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeux pour la Région »

Forum sur les objectifs : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

Le 22 mars 2017 à Gap: 122 personnes présentes et 48 structures représentées

Forum présidé par Roger Didier, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au logement.



Forum sur les objectifs, le 22 mars 2017 à Gap

ORIENTATION 1: «CULTIVER LES ATOUTS DES TERRITOIRES, RÉALISER LEUR POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET HUMAIN», PRÉSIDÉE PAR ROGER DIDIER

- TABLE 1: «Conforter le rayonnement des Métropoles»
- TABLE 2: « Accompagner les stratégies de développement intégré des territoires, en fonction de leurs spécificités »
- TABLE 3: « Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et du littoral »

ORIENTATION 2: « RECHERCHER LES ÉQUILIBRES SOCIAUX ET L'ÉQUITÉ TERRITORIALE » PRÉSIDÉE PAR ELIANE BARREILLE, VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DE LA RURALITÉ ET DU PASTORALISME

- TABLE 1: « Réduire les inégalités sociales et la pauvreté »
- TABLE 2: « Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance »
- TABLE 3: «Concevoir les modalités de désenclavement des territoires»

ORIENTATION 3: «IMPULSER ET ANIMER LE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'UNE DIVERSITÉ DE TERRITOIRES ET DE SITUATIONS » PRÉSIDÉE PAR ALIX ROCHE, DIRECTRICE DÉLÉGUÉE DE LA CONNAISSANCE PLANIFICATION TRANSVERSALITÉ

- TABLE 1: « Prendre en compte la spécificité des territoires »
- TABLE 2: « Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires »
- TABLE 3: «Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance »

LES FORUMS D'INTÉGRATION DES SCHÉMAS EXISTANTS: SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) ET SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT, AIR, ENERGIE (SRCAE)

Deux forums se sont tenus sur les enjeux environnementaux et l'intégration au SRADDET des schémas SRCE et SRCAE existants.

Forum d'intégration: Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET

Le 25 avril 2017 à Digne-les-Bains : 64 personnes présentes et 33 structures représentées

Ce forum a réuni les acteurs de l'aménagement et de la protection de la biodiversité: membres d'associations environnementales, d'agences d'urbanisme, d'agences de l'État, d'entités régionales comme le CESER et des services techniques de la Région.

En grande partie, les acteurs présents avaient participé à la co-construction du SRCE approuvé en 2014.

Cette rencontre a permis de proposer et débattre collectivement des éléments et dispositions contenus dans le SRCE appelés à être introduits dans le SRADDET, notamment à l'égard de l'outil-clé du SRCE: La «Trame verte et bleue» (TVB), dans lequel figurent les continuités écologiques terrestres et aquatiques à préserver.

Le SRCE a vocation à lutter contre les phénomènes d'érosion de la biodiversité, dont les conséquences sont nombreuses pour les écosystèmes. Il contient des objectifs importants afin de lutter contre la fragmentation des habitats, impliquant des protections/restaurations de continuités et réservoirs écologiques, jusqu'à des objectifs d'amélioration du cadre de vie et d'engagement commun sur la voie d'un aménagement durable des territoires.

Forum d'intégration : L'intégration du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) dans le SRADDET

Le 9 mai 2017 à Avignon: 74 participants et 31 structures représentées

Ce forum a réuni les acteurs institutionnels et associatifs de la thématique climat, air, énergie. Le forum a donné des chiffresclés et mis en avant les enjeux régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Des modalités d'intégration du SRCAE dans le SRADDET ont également été proposées.

COMITÉ PARTENARIAL DU 12 JUILLET 2017

164 participants et 96 structures représentées

Suite à la démarche de concertation, des nouvelles lignes directrices ont pu être dégagées et présentées par les élus régionaux en comité partenarial du 12 juillet 2017 :

LIGNE DIRECTRICE 1

RENFORCER ET PÉRENNI-SER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL Anne Claudius Petit, Conseillère régionale de la Commission environnement, mer, forêt.

LIGNE DIRECTRICE 2

MAÎTRISER LA CONSOM-MATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRA-LITÉS ET LEUR MISE EN RÉSEAU Catherine Roubeuf, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et port.

LIGNE DIRECTRICE 3

CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS Eliane Barreille, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme.

La Région à l'écoute de ses partenaires : l'évolution des lignes directrices et la construction des objectifs suite à la concertation.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2016

LIGNE DIRECTRICE 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE: foncier, logement, transport, économie, rayonnement, tourisme, changement climatique, espaces naturels, habitat (garantir l'accès au logement), prise en compte des risques, environnement...



COMITÉ PARTENARIAL DU 12 JUILLET 2017

LIGNE DIRECTRICE 1

RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL

AXE 1 | RENEORCER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE ET DÉPLOYER

		TÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ORIENTATION 1		Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international
ORIENTATION 2		Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional
ORIENTATION 3		La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers
AXE 2 CONC	ILII	ER ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
ORIENTATION 1	Ī	Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire
ORIENTATION 2		Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée
		TER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ÉTIQUE : VERS UNE ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE
ORIENTATION 1		Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post carbone
ORIENTATION 2	ī	Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

LIGNE DIRECTRICE 2

ORGANISER UN MAILLAGE RÉGIONAL ÉQUILIBRÉ ET CONFORTER

LES CENTRALITÉS: structuration du territoire, armature urbaine, lutte contre l'étalement urbain et meilleure gestion du foncier, hiérarchie des dessertes et transports, revitalisation des centres anciens, favoriser les équilibres commerciaux, mixité des activités dans la ville.



COMITÉ PARTENARIAL DU 12 JUILLET 2017

LIGNE DIRECTRICE 2

MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITÉS ET LEUR MISE EN RÉSEAU

AXE1 STRU	CTU	JRER L'ARMATURE TERRITORIALE ET CONFORTER LES CENTRALITÉS
ORIENTATION 1	I	Une stratégie pour chaque espace territorial
ORIENTATION 2	I	Des polarités affirmées au sein de chaque espace
ORIENTATION 3		Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social
AXE 2 MET	ΓRE	EN COHÉRENCE L'OFFRE DE MOBILITÉ ET L'ARMATURE TERRITORIALE
ORIENTATION 1	T	Une intermodalité facilitée
ORIENTATION 2	1	Des offres de transports collectifs adaptées et confortées
ORIENTATION 3		Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité
		UÉRIR LA MAITRISE DU FONCIER RÉGIONAL LURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
ORIENTATION 1	I	Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle
ORIENTATION 2	T	Les continuités écologiques restaurées

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2016

LIGNE DIRECTRICE 3

METTRE EN CAPACITÉ LES TERRITOIRES EN CONJUGUANT DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ: tenir compte des contrastes, métropoles, ruralité, villes moyennes, littoral, villages, montagne.



COMITÉ PARTENARIAL DU 12 JUILLET 2017

LIGNE DIRECTRICE 3

CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

CULTIVER LES ATOUTS, COMPENSER LES FAIBLESSES, RÉALISER

LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET HUMAIN DE TOUS LES TERRITOIRES
ORIENTATION 1 Vers des stratégies intégrées des territoires
ORIENTATION 2 Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
AXE 2 SOUTENIR LES TERRITOIRES ET LES POPULATIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE
ORIENTATION 1 Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités
ORIENTATION 2 Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie
AXE3 DÉVELOPPER ÉCHANGES ET RÉCIPROCITÉS ENTRE TERRITOIRES
ORIENTATION 1 Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations
ORIENTATION 2 Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

3.5

ATELIERS «ARMATURE URBAINE» EN SEPTEMBRE 2017

4 ateliers, 154 participants et 69 structures représentées

Au cours des ateliers « armature urbaine », la Région a mis en discussion une proposition d'armature urbaine pour chacun des 4 espaces territoriaux identifiés.

L'organisation des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire régional a été débattue.

Les membres du Comité partenarial ont tous été invités à participer aux ateliers. Les ateliers ont réuni pour:

- I'espace alpin: 25 participants, 11 partenaires représentés;
- l'espace azuréen: 41 participants,
 21 partenaires représentés;
- l'espace rhodanien: 48 participants, 21 partenaires représentés;
- I'espace provençal: 40 participants, 16 partenaires représentés.

Espaces territoriaux



Les échanges

- Des compléments et remarques: ajouter ou enlever des communes appartenant aux polarités de niveau local et aux polarités de proximité.
- Un débat sur les espaces de la part:
- -des territoires administratifs répartis entre 2 espaces;
- -des territoires qui se sentent à la charnière de 2 espaces;
- -des territoires ruraux qui sont soumis à une forte pression démographique et qui se situent aux portes des métropoles.

- Trois types d'observations ont été formulées:
 - -le risque de créer des frontières entre espaces qui empêcherait d'avoir une vision régionale;
- -la situation du Var qui pour sa partie Ouest est rattachée à l'espace provençal et sa partie Est à l'espace azuréen;
- -la question de territoires frontaliers se reconnaissant dans une double appartenance.

D'autres propositions ont été faites par les participants

- Prendre en compte le tourisme et l'afflux de population correspondante.
- Pouvoir identifier, dans le fond de plan des cartes, les vallées, qui sont un élément essentiel de la vie en montagne.
- Représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie.
- Prendre en compte les régions limitrophes et, pour l'espace azuréen, faire figurer Monaco.

Les réponses de la Région

- Les espaces: il ne s'agit pas de délimiter des frontières étanches mais des outils pour cibler des enjeux pour l'aménagement du territoire: repérer les particularités propres à chacun des espaces, faciliter les échanges, le repérage des enjeux de coopération entre polarités et espace à toutes les échelles...
- La méthodologie utilisée ne permet pas de représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie.
- Les autres propositions sont prises en compte par la Région.

CONSULTATION DE LA POPULATION DU 5 SEPTEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2017

Dans le but d'élaborer sa stratégie pour un aménagement durable et attractif du territoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné la parole à la population et a organisé une 1ère concertation pour élaborer le projet de schéma.

Un dossier regroupant différentes pièces du projet de schéma a été mis en consultation de façon dématérialisée sur le site internet de la Région et en version papier à l'Hôtel de Région et dans les cinq Maisons de la Région (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse).

LES DOCUMENTS EN CONSULTATION:

- Ie projet de rapport du SRADDET.
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- -l'état des lieux initial du PRPGD: état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets qui comporte: un inventaire des déchets; un descriptif des mesures existantes à l'échelle régionale en faveur de la prévention des déchets; une description de l'organisation de la collecte des déchets; un recensement des installations et des ouvrages existants qui gèrent des déchets et un recensement des projets d'installation de gestion de déchets.
- -L'évaluation environnementale du PRPGD: l'évaluation environnementale a pour objectif d'apprécier le plan régional en évaluant la cohérence entre les objectifs et les orientations avec les enjeux environnementaux soulevés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences positives et négatives prévisibles lors de la mise en œuvre du plan, en proposant des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement. Elle contribue à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

- Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE)
- Le bilan du SRCAE: adoptée en 2013, la version initiale du SRCAE s'est efforcée de traduire en ambitions volontaristes les enjeux énergétiques qui dominaient. Depuis 2013, de nombreuses évolutions ont eu lieu dans le domaine de l'énergie qui ont conduit à la nécessité de dresser le bilan du SRCAE afin de mettre à jour ses objectifs au vu du nouveau contexte énergétique mais également législatif.
- -Les objectifs actualisés du SRCAE: les objectifs actualisés répondent au principe de « PACA à énergie positive en 2050 ». Ce document présente 4 scénarios en faveur des énergies renouvelables, enjeu majeur pour la Région.
- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- -Un «résumé non technique du SRCE» permet une lecture des principaux éléments du SRCE et de son évaluation environnementale.
- -Le « Diagnostic et Plan d'action stratégique »: en complément du résumé, il est le document principal du SRCE. Il comporte: le diagnostic relatif à l'identification, la préservation ou la restauration des continuités écologiques; les grandes orientations et actions à privilégier (le Plan d'action stratégique); les modalités de suivi pour accompagner la mise en œuvre, les bases méthodologiques qui ont permis d'aboutir aux résultats présentés.

18 CONTRIBUTIONS ONT ÉTÉ REÇUES:

▶ 6 particuliers

5 via un formulaire informatique disponible sur le site internet de la Région et 1 sur le registre papier de la Maison de la Région du Var:

- → 4 résidents du Var: Le Cannet-des-Maures, Aiguebelle, Le Lavandou, Le Pradet;
- → 1 résident du Vaucluse: Avignon;
- → 1 résident des Bouches-du-Rhône : Marseille.

→ 7 Associations

Var

→ ASSCV - Association de sauvegarde des sites de La Croix-Valmer.

Bouches-du-Rhône

- → Éco-relais Côte Bleue Marignane;
- → Vivre à Gémenos: association de protection de l'environnement.

Alpes-Maritimes

- → ASPONA: association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs;
- → FNE Alpes Maritimes: France Nature Environnement.

Associations thématiques

- → Envirobat BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen): professionnels de la construction;
- → FNE PACA: France Nature Environnement.

→ 5 professionnels et chambres consulaires

- → Chambre de commerce et d'industrie du Var;
- → CCI de Région;
- → Chambre d'agriculture de Région;
- → ENERPLAN: syndicat des professionnels des filières solaires, thermiques et photovoltaïques;
- → ELENGY: professionnel du GNL (Gaz naturel liquéfié).
 - 6 contributions sur le territoire du Var
 - 2 contributions sur le territoire des Alpes-Maritimes
 - 3 contributions sur le territoire des Bouches-du-Rhône
 - 1 contribution sur le territoire de Vaucluse
 - 6 contributions thématiques d'ordre régional
 - Pas de représentation des Alpes-de-Haute Provence et des Hautes-Alpes
 - 1 contribution a été recueillie sur le registre papier de la Maison de la Région du Var, 13 contributions ont été recueillies par le biais d'un formulaire informatique et 4 contributions par courrier.

En résumé, les contributions montrent un partage de la presque totalité des axes, orientations et objectifs du SRADDET (à quelques exceptions près) de l'ensemble des contributeurs.

Des demandes pour traiter plus en profondeur:

- Les déchets
- Le télétravail
- Le transport de marchandise et de voyageurs
- L'offre de mobilité
- La dimension transfrontalière
- Le risque incendie dans les massifs à risque
- La cohésion territoriale entre le littoral et l'arrière-pays
- La ressource en eau
- Le logement
- Le territoire agricole
- Les continuités écologiques
- ▶ L'agriculture

Des demandes pour des aides à la mise en œuvre du schéma:

- Un appui en ingénierie
- Un financement des projets portés par les acteurs locaux ou une aide financière à destination des particuliers
- ▶ Un dispositif de pression

Des demandes pour un schéma plus «concret», plus «opérationnel»:

- Des objectifs territorialisés, chiffrés, temporalisés – pour exemple, une reprise de l'ensemble des objectifs du SRCE et SRCAE
- Définition des termes employés
- Définition des critères retenus
- Priorisation des objectifs

Des propositions pour atteindre les objectifs. Pour exemple :

- Démarche de labélisation « bâtiments durables méditerranéens » dans les opérations d'aménagement
- Encourager la mise en place de diagnostics énergétiques et environnementaux
- Valoriser les matériaux locaux
- Améliorer les connaissances sur les pollutions et leurs origines
- Soutenir les métiers de la transition énergétique

- Soutenir et développer les trains touristiques
- Unifier la tarification des transports sur l'ensemble de la Région
- Prendre en compte les populations saisonnières dans les documents d'urbanisme

Des demandes qui ne relèvent pas de la compétence régionale, mais d'un niveau très local ou, inversement, national. Exemple: incohérence de la vitesse autorisée sur la RD 559.

Des demandes diverses, parfois en contradiction. Par exemple:

- Division des participants sur la proposition de découpage du territoire régional en 4 espaces territoriaux (azuréen, alpin, rhodanien et provençal)
- Ne pas voir l'environnement comme une « ressource », les espaces protégés comme une « contrainte » mais avoir une vision « d'enjeu »
- Faire référence aux schémas suprarégionaux de type SDAGE
- Demande de cartes plus nombreuses et plus lisibles
- Éviter les objectifs contradictoires: attractivité démographique, économique et résidentielle en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement
- Démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) est trop anecdotique alors qu'elle devrait constituer le pilier du schéma
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les zones blanches (non couvertes par la Trame verte et bleue)
- Propositions territorialisées; par exemple, le rôle international des aéroports de La Môle et du Castellet, le plateau de Signes en tant que grand pôle économique à renforcer
- Interdire le photovoltaïque au sol
- Limiter l'installation d'activités commerciales dans les zones non dédiées
- Valoriser l'activité agricole dans les espaces soumis aux risques naturels

COMITÉ PARTENARIAL DU 22 FÉVRIER 2018

114 participants et 57 structures représentées

Le Comité partenarial a été l'occasion d'une présentation par les services des éléments de la stratégie régionale.

- Les élus régionaux sont intervenus plus spécifiquement sur les thématiques transports et déchets:
- -Monsieur Philippe Tabarot, Vice-Président à la sécurité, aux transports, aux infrastructures, a présenté l'intégration de la Planification régionale de l'intermodalité (PRI) et de la Planification régionale des infrastructures de transport (PRIT);
- -Madame Anne Claudius Petit, Conseillère régionale de la Commission environnement, mer, forêt, a présenté l'intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

- Le prestataire en charge de l'évaluation environnementale a présenté l'avancée de la démarche.
- Des débats avec la salle ont eu lieu tout au long de la réunion.

Mise en ligne de la version 2 du Rapport

Suite au Comité partenarial du 22 février 2018, la version 2 du rapport a été mise en ligne.

3.8

ATELIERS TERRITORIAUX EN MARS 2018

4 ateliers, 165 participations et 75 structures représentées

La Région a organisé de nouveaux ateliers avec chaque espace. Les ateliers ont été organisés en 3 temps :

TEMPS 1

Présentation de l'état actuel des réflexions sur la stratégie régionale et sa traduction dans l'espace concerné.

TEMPS 2

Analyse des enjeux et problématiques spécifiques de l'espace concerné:

Enjeux démographiques et logements

- → Au regard des dynamiques constatées et projetées dans l'espace, quelle contribution de l'espace concerné à l'ambition démographique régionale?
- → Quel impact sur les besoins en logements?

Enjeux consommation économe de l'espace

→ La consommation de l'espace est-elle corrélée à l'effort d'accueil de population dans l'espace concerné? → Quels impacts de la consommation de l'espace sur les espaces naturels et agricoles dans l'espace concerné? sur les paysages?

Enjeux spécifiques à faire émerger

- → Cohérence urbanisme-transport
- → Accueil du développement économique
- → Transition énergétique, potentiel de production d'ENR
- \rightarrow Tourisme
- → Gouvernance, coopérations institutionnelles

TEMPS 3

Réflexion sur une priorisation des objectifs et une déclinaison territoriale des règles du SRADDET.

Les cartes spatialisant les objectifs du SRADDET ont été présentées pour validation, mis en débat et amendement. Des zooms territoriaux ont été présentés.

- → Carte et objectif «Affirmer la stratégie urbaine régionale »
- → Carte et objectif «Mettre en réseau les centralités»
- → Carte et objectif « Réinvestir les centres »
- → Carte et objectif «Préserver le socle naturel et paysager régional »
- → Carte « Pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques, porteurs de rayonnement régional »
- ightarrow Carte sur les polarités touristiques

La Région a été à l'écoute de ses partenaires. Suite à ces ateliers, la stratégie régionale a été précisée par une territorialisation plus fine prenant en compte les enjeux spécifiques aux différents espaces.

Carte présentée lors de l'atelier espace azuréen du 20 mars 2018

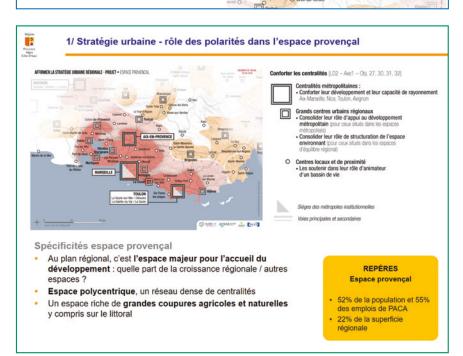




1/ Stratégie urbaine - rôle des polarités dans l'espace alpin AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET • ESPACE AL PIN DOCUMENT OF TRAVEL 16-50-7018 L'ESPACE ALPIN EN CHIFFRES : **40% du territoire régional** (SOIT 12.600 km2) et seulement 11% des territoires urbanisés => des enjeux fort en matière d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace MAIS seulement 305,000 habitants 66.000 emplois salariés privés SOIT une très faible densité de population (24 habitants / km2) et une encore plus faible densité économique (5 emplois / km2)

Carte présentée lors de l'atelier espace alpin du 22 mars 2018





Carte présentée lors de l'atelier espace provençal du 27 mars 2018



3/ Coopérations et réciprocités dans l'espace rhodanien

Quels enjeux particuliers?

L'oppérations d'intérêt aupra-régional entre centralités métropolitaines, assurant des broctons internationale, interrités dans les réseaux interrégionaux et européens (cf. encart)

Espace Rhodanien = espace charnière entre la vallée du Rhône et l'arc méditerranéen / liens Italie-Espagne

Affirmation d'Avignon dans son rôle de porte d'entrée régionale du territoire rhodanien (gare TGV, aéroport)

Affirmation et complémentarité des ports fluviaux / Structuration / élargissement de l'hinterland du complexe industrialo-portuaire Fos-Marseille

Optimisation des liaisons ferrées sur les grands axes

Renforcement des coopérations scientifiques et universitaires

Coopérations d'intérit régional / Déveloper les lors et complémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grand centes urbans régionaux l'operations des intérits régional / Déveloper les lors et complémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grand centes urbans régionaux l'operations des propries des propries de complémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grands centes urbans régionaux l'operations des propries de complémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grands centes urbans régionaux l'operations de l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grands centes urbans régionaux l'operations de l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines et les grands centes urbans régionaux l'operations de l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines de l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines de les grands centes urbans régionaux l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines de les grands centes urbans régionaux l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines de les grands centes urbans régionaux l'accomplémentaités :
Entre les centailes métropélaines de les grands centes urbans régionaux l'accomplémentaités :

L'opérations d'intérêt aupra-régionaux l'accomplémentaités

Enjeux majeurs de liaisons et de coopérations entre la centralité métropolitaine avignonnaise et les

Réaliser les infrastructures routières permettant de mieux relier les centralités (ex/ LEO, contournement

centres urbains régionaux

Orange, Arles..)

Améliorer les liens TER-LER au sein du réseau de villes

Accessibilité aux grands équipements structurants métropolitains

Carte présentée lors de l'atelier espace rhodanien du 29 mars 2018



COMITÉ PARTENARIAL DU 30 MAI 2018

178 participants et 90 structures représentées

Après des propos introductifs de Madame Eliane Barreille, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme, et de Madame Florence Leverino, SGAR Adjointe de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus régionaux ont présenté les objectifs du rapport par thématique :

- **1- La stratégie démographique**David Gehant, Conseiller régional
- 2- Égalité des territoires, stratégie urbaine et logement
 - David Gehant, Conseiller régional
- **3- Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles** Éliane Barreille, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme
- 4- Protection et restauration de la biodiversité

Jacqueline Bouyac, Conseillère Régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux

- 5- Transports, intermodalité et désenclavement numérique
 - Catherine Roubeuf, Vice-Présidente de la Commission transports, infrastructures et ports
- La transition énergétique: vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050
 - David Gehant, Conseiller régional
- 7- La gouvernance

Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

Une présentation des 5 enjeux des règles a été faite par Alix Roche, Directrice de la Délégation Connaissance du Territoire :

- → Stratégie d'attractivité et d'aménagement économique
- → Résilience, amélioration de la qualité de vie, promotion de modes d'aménagement exemplaires économes en ressources
- → Mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale
- → Maîtrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles
- → Adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

Des débats avec la salle ont eu lieu tout au long de la réunion.

Mise en ligne de la version 4 du Rapport

Suite au Comité partenarial du 30 mai 2018, la version 4 du rapport a été mise en ligne.

Pays des Paillons (CCPP)

CONTRIBUTIONS HORS SAISINES ET CONSULTATIONS

Tout au long de la démarche et hors démarche de saisine ou de consultation, la Région a reçu des contributions de la société civile (16 contributions) et des collectivités du territoire (16 contributions). Ces contributions ont permis d'affiner les objectifs du rapport.

Association syndicale du canal de Manosque	Communauté de communes territoriale du Sud Luberon (COTELUB)	
GRT Gaz	Département du Var	
France Nature Environnement (FNE)	Communauté de communes Lacs	
RTE	et Gorges du Verdon	
EPA Nice ÉcoVallée Plaine du Var – contribution n°1	Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)	
Services techniques DREAL	Communauté de communes du Pays de Fayence	
GRDF	Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	
PNR Camargue n°1	Communauté d'agglomération Terre de Provence Agglomération et Châteaurenard	
Promofluvia (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes)		
ARS PACA	Commune de Saint-Maximin- la-Sainte-Baume	
PNR Les Alpilles	Communauté de communes Provence Verdon	
EPA Nice Ec Vallée Plaine du Var – contribution n°2	Communauté d'agglomération Dracénoise	
Conservatoire du littoral		
Syndicat des énergies renouvelables	 Syndicat Mixte du SCoT Ouest des Alpes-Maritimes 	
PNR Camargue n°2	Communauté de communes	
EPA Nice ÉcoVallée Plaine du Var – contribution n°3	Communauté de communes	
Communauté de communes de Serre-Ponçon	Serre-Ponçon Val d'Avance Commune de Carnoules	
Communauté de communes	-	

L'ÉVOLUTION DES LIGNES DIRECTRICES, AXES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS SUITE À LA CONCERTATION

LIGNE DIRECTRICE 1

RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL

AXE1		CER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE ET DÉPLOYER TÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ORIENTAT	ION1	Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international
ORIENTAT	ION 2	Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional
ORIENTATION 3		La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers
AXE 2	CONCIL	IER ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
ORIENTAT	ION1	Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire
ORIENTAT	ION 2	Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée
AXE3		RTER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE : LE ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE
ORIENTAT	ION1	Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone
ORIENTAT	ION 2	Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité
ORIENTAT	ION 3	Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

LIGNE DIRECTRICE 2

MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITÉS ET LEUR MISE EN RÉSEAU

	URER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN CONFORTANT TRALITÉS
ORIENTATION 1	Une stratégie urbaine régionale à affirmer
ORIENTATION 2	Des modes de développement différenciés selon l'immenitétérbabai ne
ORIENTATION 3	Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

AXE 2 METTRE EN COHÉRENCE L'OFFRE DE MOBILITÉ ET LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE
ORIENTATION 1 Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur
ORIENTATION 2 Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires
ORIENTATION 3 Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés
AXE 3 RECONQUÉRIR LA MAITRISE DU FONCIER RÉGIONAL ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
ORIENTATION 1 Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle
ORIENTATION 2 Les continuités écologiques restaurées

LIGNE DIRECTRICE 3

CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

AXE1	CULTIVER LES ATOUTS, COMPENSER LES FAIBLESSES, RÉALISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET HUMAIN DE TOUS LES TERRITOIRES
ORIENTA	ATION 1 Des trajectoires de développement pour tous les territoires
ORIENTA	ATION 2 Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
AXE 2	SOUTENIR LES TERRITOIRES ET LES POPULATIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE
ORIENTA	ATION 1 Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités
ORIENTA	ATION 2 Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en région
AXE3	DÉVELOPPER ÉCHANGES ET RÉCIPROCITÉS ENTRE TERRITOIRES
ORIENTA	ATION 1 Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations
ORIENTA	ATION 2 Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

04 ÉLABORATION DES RÈGLES

Pendant plus d'un an, d'août 2017 à septembre 2018, la Région a organisé le dialogue avec ses partenaires pour co-construire le fascicule des règles :

- 2 saisines par courrier des Personnes publiques associées
- **13** ateliers de travail
- 7 1 Comité partenarial

Les différentes versions du fascicule des règles ont été mises en ligne au fur et à mesure, permettant de recueillir contributions et avis des différents partenaires

4.1

1^{ère} SAISINE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES POUR LA FORMULATION DE PROPOSITIONS DE RÈGLES FIN JUILLET À DÉBUT NOVEMBRE 2017

En respect de l'article L. 4251-5 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil régional du 3 novembre 2017, la Région a saisi par courrier l'ensemble des Personnes publiques associées compétentes pour l'élaboration d'un SCoT, d'un PLUi ou d'un PDU. En plus des PPA obligatoires, la Région a sollicité les contributions des Départements de la Région. Soit 37 partenaires obligatoires et 6 partenaires associés de manière volontaire. **23 réponses ont été reçues.**

Collectivités saisies	Réponses
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis - CASA	Oui
Communauté d'agglomération dracénoise	Oui
Communauté d'agglomération Durance-Luberon- Verdon Agglomération (DLVA)	
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération	Oui
Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM)	Oui
Communauté de communes Alpes d'Azur	
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, source de lumière	
Communauté de communes Cœur du Var	Oui
Communauté de communes du Briançonnais	Oui

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon	Oui
Communauté de communes du Pays de Fayence	Oui
Communauté de communes du Pays des Ecrins	
Communauté de communes du Pays des Paillons	Oui
Communauté de communes Vaison Ventoux (COPAVO)	Oui
Communauté de communes Sisteronais-Buëch - Territoire « Motte du Caire Turriers »	
Communauté de communes territoriale du Sud Luberon (COTELUB)	Oui
Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP)	Oui
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	Oui
Syndicat Mixte du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux	Oui
Syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon	Oui
Syndicat mixte du Pays d'Arles / Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR)	Oui
Syndicat mixte du pays de la Provence verte	Oui
Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise	Oui
Syndicat mixte du SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon- Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	Oui
Syndicat mixte du SCoT Ouest des Alpes-Maritimes	Oui
Syndicat mixte SCoT interdépartemental Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	
Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée	Oui
Syndicat mixte du SCoT Sud Drôme - Sud est Ardèche Haut Vaucluse	
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)	
Conseil départemental du Var (83)	Oui
Conseil départemental du Vaucluse (84)	
Conseil départemental des Alpes-de-Haute- Provence (04)	
Conseil départemental des Hautes-Alpes (05)	
Conseil départemental des Alpes-Maritimes (06)	Oui

ATELIERS « RÈGLES » DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2017

En complément de la saisine officielle, la Région a organisé des ateliers de co-élaboration des règles. Les partenaires associés obligatoirement à la formulation des règles, ainsi que les Départements, les Parcs naturels régionaux et les représentants de l'État (partenaires associés de manière volontaire) ont été invités à participer aux ateliers.

Le 1^{er} atelier s'est adressé aux partenaires de tous les espaces territoriaux de la Région. Il a été l'occasion de présenter le cadre juridique et une méthodologie d'élaboration des règles.

Les 12 ateliers qui ont suivi ont traité les thèmes de transition énergétique, biodiversité, habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport. Ils ont été organisés par « espace territorial » car la Région a souhaité construire des règles respectant les problématiques de chaque territoire.

- ▶ 13 ateliers: 1 atelier général et 12 ateliers thématiques et par espace
- 4 espaces: alpin, azuréen, provençal, rhodanien
- 3 thématiques:
- transition énergétique
- biodiversité
- 3/habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport
- 309 participations
- 6 contributions sur le territoire du Var
- 2 contributions sur le territoire des Alpes-Maritimes

Les principes retenus pour l'élaboration des règles

- Co-construites avec les acteurs des territoires.
- Sélectives et ciblées (tous les objectifs ne font pas l'objet de règles).
- Hétérogènes du fait de la nature des domaines à traiter dans le SRADDET.
- Encadrées par l'obligation de ne pas alourdir les charges récurrentes des EPCI et la prise en compte des normes supérieures.
- Incitatives plutôt que contraignantes.
- Lisibles, concises pour permettre l'appropriation de tous.
- Modulées et adaptées aux 4 espaces territoriaux et à l'armature territoriale.
- Mesurables car pouvant être évaluées à partir d'indicateurs connus et répertoriés.

Les règles qui font consensus Thématique transition énergétique

- Viser la neutralité énergétique dans le cadre de toute nouvelle opération urbaine et dans les espaces d'intensification urbaine (quartier de gare, ZAE...).
- Prioriser la production d'électricité solaire photovoltaïque par un développement en priorité sur les espaces anthropisés: grandes toitures, ombrières sur parking...
- Identifier, justifier et valoriser le potentiel de développement des ENR et énergies de récupération en fonction des besoins actuels et futurs.
- Tendre vers zéro passoire énergétique pour l'habitat et le tertiaire.
- Anticiper et prendre en compte les impacts du changement climatique dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

Les ateliers ont permis pour chaque thématique de faire ressortir des principes de règles qui font consensus.

Les règles qui font consensus Thématique biodiversité

- Identifier et préciser dans les documents d'urbanisme une TVB (Trame verte et bleue) à une échelle appropriée et en cohérence avec les territoires voisins.
- Définir les orientations et préconisations en matière de rétablissement, de maintien et d'amélioration de la fonctionnalité écologique des milieux nécessaires aux continuités écologiques.
- Concevoir et construire des projets d'aménagement et d'infrastructures en intégrant dès la conception, les continuités écologiques.
- Favoriser la mise en transparence des infrastructures linéaires au regard de la fonctionnalité écologique.
- Intégrer des objectifs en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des ressources dans les projets d'aménagement et d'équipements.
- Accord des participants pour différencier les espaces interstitiels convoités par l'urbanisation porteurs d'enjeux transversaux et les espaces dégradés pourtant supports de la TVB qui sont dépourvus de gestionnaire.

Les règles qui font consensus Thématiques eaux souterraines, milieux aquatiques et zones humides

- ▶ Concevoir les projets d'aménagement sans augmenter les pressions sur les milieux naturels et en évitant les risques de pollution ou de dégradation de la qualité des ressources en eau superficielles ou souterraines.
- Faire de la disponibilité en eau une condition de définition du projet de
- territoire sur le court et le long terme, en prenant en compte tous ses usages.
- Description des ressources locales, avant le recours à de nouveaux transferts d'eau, en engageant des programmes de maîtrise de la demande, d'économies d'eau et de recours à des ressources alternatives.

Les règles qui font consensus Thématique aménagement du territoire

Le SRADDET ne doit pas se substituer aux SCoT, ni descendre à une échelle trop fine.

Gestion économe de l'espace

- Un choix à faire entre une approche chiffrée ou une approche qualitative visant à limiter la consommation foncière.
- Charte des qualités agronomiques des sols notamment agricoles.
- Règles de densité sur certaines parties du territoire.

Cohérence urbanisme mobilité

- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à l'existence d'une desserte performante.
- Définir dans les SCoT les espaces les plus propices au développement urbain (ceux desservis par les TC).
- Imposer des densités minimales de construction en particulier près des gares et pôles d'échanges.

Identifier les aires d'influences des gares et PEM pour déterminer les territoires de référence pour les transports (rabattement et optimisation des mobilités douces).

Revitalisation des centres urbains

- Inciter les EPCI à développer des stratégies intégrées de revitalisation des centres urbains.
- Favoriser l'implantation des centres commerciaux et services dans les centres-villes.
- Faut-il un moratoire sur les nouveaux centres commerciaux ou les conditionner à l'élaboration d'un diagnostic préalable au regard des vacances?

Habitat

- Quantifier l'objectif de logement à l'échelle des espaces.
- Territorialisation de l'objectif qualitativement.

2^{èME} SAISINE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES POUR LA FORMULATION DE PROPOSITION DE RÈGLES DE MAI À AOÛT 2018

De manière volontaire, la Région a réalisé une seconde saisine sur les règles afin de recueillir les avis sur une première version du fascicule des règles. Les mêmes PPA saisies à l'occasion de la première saisine ont été sollicitées, ainsi que six nouveaux partenaires :

- La Métropole de Toulon qui n'était pas créée lors de la 1ère saisine.
- ▶ 5 autres PPA (n°37 à 41) ont été rajoutées pour couvrir l'intégralité du territoire

régional et associer de manière anticipée les intercommunalités susceptibles de mettre en place un projet de SCoT pendant la validité du SRADDET

Au total, 42 personnes publiques ont été saisies et 28 réponses ont été reçues.

Collectivités saisies	Réponses
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis - CASA	Oui
Communauté d'agglomération dracénoise	
Communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération	
Communauté d'agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA)	
Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM)	Oui
Communauté de communes Alpes d'Azur	Oui
Communauté de communes Alpes-Provence- Verdon, source de lumière	Oui
Communauté de communes du Briançonnais	Oui
Communauté de communes Cœur du Var	
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon	Oui
Communauté de communes du Pays de Fayence	Oui
Communauté de communes du Pays des Écrins	
Communauté de communes du Pays des Paillons	Oui
Communauté de communes du Vaison Ventoux (COPAVO)	Oui

Communauté de communes Sisteronais-Buëch - Territoire « Motte du Caire Turriers »	Oui
Communauté de communes territoriale du Sud Luberon (COTELUB)	Oui
Métropole Aix-Marseille Provence (AMP)	Oui
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	Oui
Syndicat mixte du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux	Oui
Syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon	Oui
Syndicat mixte du Pays d'Arles / Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR)	Oui
Syndicat mixte du Pays de la Provence verte	Oui
Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise	
Syndicat mixte du SCoT du Bassin de Vie Cavaillon- Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	Oui
Syndicat mixte du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes	Oui
Syndicat mixte du SCoT interdépartemental Pays Serre- Ponçon Ubaye Durance	
Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée	Oui
Syndicat mixte du SCoT sud Drôme Sud est Ardèche - Haut Vaucluse	
Conseil départemental du Var (83)	Oui
Conseil départemental de Vaucluse (84)	
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (04)	
Conseil départemental des Hautes-Alpes (05)	
Conseil départemental des Alpes-Maritimes (06)	Oui

COMITÉ PARTENARIAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

195 participants et 120 structures représentées

Le comité partenarial a été l'occasion de présenter le projet de fascicule des règles finalisées. La présentation des règles a été faite en deux temps :

TEMPS 1

Présentation des règles spécifiques à la stratégie régionale d'aménagement du territoire par les élus régionaux:

- → Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique -Philippe Vitel, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région.
- → Concilier attractivité et aménagement durable du territoire - Anne Claudius Petit, Conseillère régionale,
- Vice-Présidente de la Commission biodiversité, développement durable, parcs naturels régionaux et mer.
- → Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace - Roger Didier, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement.

TEMPS 2

Présentation de l'intégration des schémas dans le fascicule des règles (le socle de règle imposé par la loi) par les services techniques de la Région:

- → Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires: intégration du PRI PRIT.
- → Conforter la transition énergétique, vers une Région neutre en carbone : intégration du SRCAE.
- → Conforter la transition environnementale, vers une économie de la ressource: intégration du SRCE.
- → Vers une économie circulaire plurielle: intégration du PRPGD.

La présentation des incidences des règles sur l'environnement a également été présenté par Ecovia, le prestataire en charge de l'évaluation environnementale du projet de schéma.

Mise en ligne de la version 2 du fascicule des règles – 8 septembre 2018

Suite au Comité partenarial du 7 septembre 2018, la version 2 du fascicule des règles a été mise en ligne.

PRÉSENTATION DU PROJET DE SRADDET AVANT ARRÊT PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Préalablement à l'arrêt du projet en assemblée plénière du 19 octobre 2018, Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Député européen, a souhaité présenter le projet de SRADDET dans son ensemble, la stratégie poursuivie et rappeler les messages clés du schéma qui constitue une stratégie d'avenir des territoires de la Région :

- L'enjeu démographique : « Redonner une attractivité au Sud ».
- L'enjeu de la consommation de l'espace : « Nous n'avons pas une région de rechange ».
- L'enjeu de la reconquête des centresvilles : « Trop de nos centres-villes dépérissent ».
- L'enjeu du logement: « Chacun doit pouvoir se loger et loger ses enfants dans notre région ».

- L'enjeu de la transition énergétique et écologique: « Changer notre modèle de développement pour préserver nos enfants ».
- L'enjeu de la mobilité des transports et de l'intermodalité: « Redonner un souffle à notre région ».
- L'enjeu des déchets et de l'économie circulaire : « Ne pas laisser en héritage à nos enfants une région poubelle ».

Près de 100 personnes ont participé à cette rencontre, en présence de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de Région. Cette séance était ouverte à l'ensemble des invités des COPART et ateliers SRADDET, notamment les présidents d'EPCI, CESER Comité de massif, CRB, Comité consultatif « déchet », AGORA, services de l'État DREAL DDT, préfecture et sous-préfecture, agences d'urbanisme, PNR, Grands opérateurs, EPFR, EPA, chambres consulaires, mais également aux maires des centralités identifiées dans la stratégie urbaine régionale.

La presse locale et nationale était également présente.



Présentation par le Président de la Région, Renaud Muselier, le 1^{er} octobre 2018

05 PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA

5.1

PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA AU SEIN D'INSTANCES DE DÉCISIONS ET LORS DE RÉUNIONS TECHNIQUES

Tout au long de l'élaboration du projet de SRADDET, la Région a associé les partenaires impactés par la mise en œuvre du schéma.

En plus des démarches de co-construction des objectifs et règles, 28 réunions d'information et d'échanges ont été organisées auprès d'instances de décision et lors de réunions techniques sur des thématiques du SRADDET:

Thématique	Date	Manifestation	Présentation
PRPGD	11/06/2018	Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets (CCESPRPGD)	Présentation des objectifs du SRADDET
PRPGD	14/12/2017	Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets (CCESPRPGD)	Présentation des espaces territoriaux
PRPGD	23/02/2018	Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets (CCESPRPGD)	Avis de la commission sur le projet de plan et le rapport environnemental
PRPGD	12/04/2018	Commission déchet du CESER	
PRPGD	Septembre à octobre 2017	1 réunion par Département avec les élus EPCI	
PRPGD	Mai à juin 2018	1 réunion par espaces terri- toriaux avec les élus EPCI	
Numérique	14/06/2018	Commission régionale de stratégie numérique	Stratégie commune d'aménagement numé- rique du territoire insé- rée au sein du SRADDET

SRCAE	25/06/2018	Journée réseaux de chaleur	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	26/06/2018	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	22/06/2018	Interparc énergie	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	28/06/2018	Journée porteurs de projets photovoltaïques	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	14/05/2018	Comité partenarial du Syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	23/03/2018	Journée CRET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE 、	17/04/2018	Assemblée plénière du CRIGE	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	07/09/2017	Interparc énergie	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	16/10/2017	Commission Hydroélectricité	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	06/06/2017	Atelier énergie SRADDET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	02/12/2016	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	22/06/2017	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET

OS. PRÉSENTATION DU PROJET 46

Biodiversité	22/06/2018	Comité régional de biodiversité (CRB)	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	09/01/2017	CESER	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	14/03/2018	CESER	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	19/06/2018	Journée de formation aux commissaires enquêteurs	Présentation du SRADDET
Équilibre des territoires / Désencla- vement des territoires ruraux	25/06/2018	Commission permanente du Schéma interrégional du massif Alpin (SIMA)	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	05/10/2016	CTAP	Présentation de la méthode d'élaboration du SRADDET
Général	03/03/2017	CTAP	Débat sur la méthode de concertation publique
Général	17/04/2018	CTAP	Intégration du PRPGD et mise en cohérence des projets de conven- tions territoriales d'exer- cice concerté (CTEC) avec le SRADDET
Général	02/10/2018	Forum du réseau rural de la Région Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur	Présentation des enjeux ruraux dans le SRADDET
Agriculture et forêt	30/01/2018	Rencontre des 6 chambres départementales d'agriculture	Présentation du SRADDET et focus sur les objectifs agricoles et forestiers

Des démarches de concertation spécifiques ont été menées lors de l'élaboration du PRPGD, de la PRI et de la PRIT. Les documents sont à disposition sur le site internet de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES DE CONCERTATION MENÉES POUR LES THÉMATIQUES DÉCHET, NUMÉRIQUE ET MOBILITÉ

En parallèle de la démarche spécifique de concertation sur le projet de SRADDET, des démarches de concertation ont été menées dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de protection et de gestion des déchets (PRPGD), de la Planification régionale d'intermodalité (PRI), de la Planification régionale des infrastructures de transports (PRIT) et de la Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT).

Les livres blancs de la concertation du PRPGD et des Transports sont disponibles sur le site internet de la Région.

Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Dans le cadre de l'**élaboration du PRPGD**, la concertation s'est traduite via des rencontres, ateliers, entretiens bilatéraux et contributions écrites des partenaires.

Une consultation des PPA a également été menée du 15 avril au 16 août 2018 (cf. annexe).

RENCONTRES TERRITORIALES

Pour une prise en compte des projets des collectivités territoriales (janvier/février 2017 et septembre /octobre 2017)

ATELIERS THÉMATIQUES

Un travail de co-construction sur les grands enjeux du PRPGD

- Biodéchets et déchets verts : 09/06/2017
- ▶ Tri et collecte: 09/06/2017
- ► Économie circulaire: 15/06/2017
- ▶ Tourisme et déchets: 02/10/2017
- Déchets du BTP: 14/09/2017



RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISA-TIONS PROFESSIONNELLES

Fonctionnalité du bassin rendue difficile par les problématiques logement et déplacements

 Pour un partage du diagnostic et des enjeux

Associations: 16/05/2017
Organisations professionnelles: 11/10/2017

CONTRIBUTIONS ÉCRITES DES MEMBRES DE LA CCESP

Pour mieux intégrer les attentes et les projets janvier-décembre 2017

ENTRETIENS BILATÉRAUX AVEC LES PORTEURS DE PROJETS STRUCTURANTS, PUBLICS ET PRIVÉS

Pour accompagner et tenir compte des dynamiques locales. De février à décembre 2017

OS. PRÉSENTATION DU PROJET

48

Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT)

La SCANT fixe les objectifs et la feuille de route de l'aménagement numérique en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en relation les infrastructures de réseaux, les usages et les services numériques. Elle constitue le volet numérique du SRADDET.

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020, l'État et la Région portent l'élaboration de la Stratégie avec l'ensemble des Départements et en associant étroitement les territoires.

Deux diagnostics portant d'une part sur l'aménagement numérique et d'autre part sur les usages et services numériques ont été établis et soumis à concertation de décembre à janvier 2018.

Planification régionale d'intermodalité (PRI) et Planification régionale des infrastructures de Ttansports (PRIT)

D'octobre 2016 à octobre 2017, des Assises régionales des transports ont été menées dans le cadre de l'élaboration des PRI et PRIT. L'objectif étant de prendre en compte la parole citoyenne et de recueillir les expressions de tous les acteurs du territoire.

48 réunions



Des réunions publiques dans les 6 territoires départementaux



Des réunions de travail avec les acteurs associatifs et économiques

3300 personnes mobilisées



Des cafés usagers dans les gares



Des réunions de coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité durable

800 contributions 1900 avis thématiques



Une expérience originale: la conférence citoyenne



Des échanges avec les élus et représentants régionaux

LES ÉCHANGES AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES

Dans la même démarche de concertation, la Région a organisé des échanges avec la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** le 11 juillet 2018 et avec la **Région Occitanie** le 19 septembre 2018.

L'objectif étant d'échanger sur la méthodologie d'élaboration et sur les stratégies d'aménagement choisies par les Régions.

Les échanges ont fait ressortir que les SRADDET constituent des nouveaux outils pour amorcer une collaboration entre Régions dans le domaine de l'aménagement du territoire sur les moyens et longs termes.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cette échange a permis d'aborder les problématiques de fond et de méthodologie que pose, pour chaque Région, l'élaboration du schéma.

Sur la méthodologie, les difficultés d'élaboration ont été discutées : délais de réalisation très courts au regard des exigences attendues, complexité des paramètres à intégrer...

Sur le fond, il ressort que le SRADDET, nouvel outil de planification, devrait permettre d'améliorer et de faire évoluer les pratiques en matière d'aménagement du territoire, obligeant à l'analyse transversale et globale de domaines généralement traités de manière indépendante les uns des autres.

Sur le plan spatial a été mise en avant la dimension transrégionale de certaines problématiques couvertes par le schéma, comme les continuités écologiques, les transports, les déchets ou encore la qualité de l'air, qui ne peuvent être abordées ou traitées dans le cadre des seules limites administratives régionales.

Les échanges avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes seront renouvelées afin d'approfondir les moyens de travailler ensemble et de mettre en œuvre au-delà des cadres déjà existants des approches concrètes, pour une meilleurs cohésion territoriale et spatiale entre les deux régions.

Région Occitanie

Les échanges avec la Région Occitanie ont été d'ordre technique : elles ont porté sur les méthodes respectivement mises en œuvre pour l'élaboration des SRADDET en l'absence de modèle de référence.

Il a été décidé de poursuivre les échanges pour que les enjeux communs et partagés soient traités de manière concertée entre les deux régions.

OS. PRÉSENTATION DU PROJET 50

06 ENCONCLUSION

Document de planification stratégique et prescriptif, le SRADDET a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux. C'est un schéma co-construit. Pour garantir une bonne prise en compte des enjeux par territoire et une appropriation du schéma, la Région a souhaité consulter plus largement que ce qu'impose la loi les Personnes publiques associées et la société civile (à travers les associations et les syndicats).

C'est aussi un schéma négocié au sens où les métropoles et les EPCI compétentes en matière de SCoT et de PLUi ont pu formuler des propositions de règles générales, à deux reprises. Ainsi, depuis fin 2016, les modalités de la concertation se sont déclinées à travers :

- 1 démarche continue d'information et d'échanges à travers le portail de la connaissance, sur le site internet de la Région
- l'appel à contribution en ligne auprès de 900 participants
- **5** comités partenariaux
- 3 forums pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs, un forum prospective

- 2 ateliers d'intégration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE)
- la saisine obligatoire et la saisine facultative des Personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- 3 ateliers pour mettre en débat les espaces territoriaux du SRADDET

- ↑ 13 ateliers sur les règles
- la consultation préalable de la population

La démarche de concertation menée tout au long de l'élaboration du projet de schéma a été un succès. Elle a permis d'associer les partenaires publiques obligatoires, la société civile et la population. Les échanges ont permis de faire évoluer les objectifs et règles du schéma. Au total :

- 33 rencontres SRADDET organisées par la Région : Comités partenariaux, forums, ateliers
- 29 présentations du SRADDET au sein d'instances de décisions et lors de réunions techniques
- 250 structures engagées dans la démarche de concertation
- 7 Plus de **450** contributions
- ✓ Un total de **60**rencontres qui ont réuni plus de 3 000
 participants



ANNEXES

- TABLEAUX DE PRÉSENCE DES PARTENAIRES AUX COMITÉS. FORUMS ET ATELIERS
- ORDRES DU JOUR, PRÉSENTATIONS, LISTES DES PRÉSENTS ET COMPTE-RENDUS DES COMITÉS ET ATELIERS

Comité partenarial n°1 du 10 janvier 2017

Forum prospective du 15 février 2017

Forum sur les objectifs

Forum du 8 mars 2017 à Nice: «Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire»

Forum du 15 mars 2017 à Toulon : «Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Forum du 22 mars 2017 à Gap: «Mettre en capacité les territoires»

Ateliers d'intégration des schémas existants

Atelier du 25 avril 2017 à Digne, sur le Schéma régional de cohérence écologique

Atelier du 9 mai 2017 à Avignon, sur le Schéma régional climat, air, énergie

Comité partenarial n°2 du 12 juillet 2017

Ateliers sur l'armature urbaine

Atelier du 4 septembre 2017 à Avignon, sur l'espace rhodanien

Atelier du 12 septembre 2017 à Marseille, sur l'espace provençal

Atelier du 13 septembre 2017 à Gap, sur l'espace alpin

Atelier du 19 septembre 2017 à Nice, sur l'espace azuréen

Atelier sur les règles Atelier du 18 septembre 2017, sur la méthodologie

Ateliers du 2 octobre et du 7 novembre 2017, sur l'espace provençal

Ateliers du 3 octobre et du 9 novembre 2017, sur l'espace azuréen

Atelier du 10 octobre 2017, sur l'espace alpin

Atelier du 12 octobre 2017, sur l'espace rhodanien

Comité partenarial n°3 du 22 février 2018

Ateliers par espaces régionaux

Atelier du 22 mars 2018 à Gap, sur l'espace alpin

Atelier du 20 mars 2018 au Cannet, sur l'espace azuréen

Atelier du 27 mars 2018 à Marseille, sur l'espace provençal

Atelier du 29 mars 2018 à Avignon, sur l'espace rhodanien

Comité partenarial n°4 du 30 mai 2018

Comité partenarial n°5 du 7 septembre 2018